

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MINGAN
VILLE DE PORT-CARTIER



AVIS PUBLIC
PROMULGATION RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-309

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée greffière par intérim, que le conseil municipal de la Ville de Port-Cartier a adopté, lors de la séance ordinaire du 11 novembre 2019, le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-309, intitulé « *Règlement modifiant le règlement n° 2006-074 concernant la circulation et le stationnement des véhicules routiers* ».

Ce règlement vise à augmenter l'amende prévue pour la sanction d'une infraction aux articles 75 et 83 du règlement numéro 2006-074 en ce qui a trait au stationnement de nuit durant la période du 1^{er} novembre au 15 avril et au stationnement de véhicule lors de l'exécution de certains travaux municipaux.

Ce règlement entre en vigueur le 1^{er} décembre 2019.

FAIT À PORT-CARTIER, ce 13^e jour du mois de novembre 2019.

La greffière par intérim,

Andrée BOUFFARD

AB/cp